DÉPARTEMENT DE LA MANCHE ARRONDISSEMENT DE SAINT LÔ MAIRIE 50750 CANISY

☎ 02 33 77 15 40 **፭** 02 33 77 15 42

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY SEANCE DU LUNDI 06 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation : 31 août 2010

Date d'affichage: 13 septembre 2010

Nombre de conseillers :

En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 13

L'an deux mil dix, le lundi 06 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents:

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Jean-François MORIN, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Claude CARAU COUVREUR, et Monsieur Louis VENUTO.

Excusé:

Monsieur Jean-Luc SIMON.

Absente:

Madame Élodie RENAUDIN.

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel VILLECHALANE.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 05/07/2010 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil communautaire de la séance du 25/05/2010.

ORDRE DU JOUR

- I. Attribution du marché de travaux au village « la Vannerie ».
- II. Convention avec Manche Numérique pour acquisition de nouveau matériel informatique à l'école.
- III. Modification de la durée de travail d'un agent.
- IV. Désignation d'un délégué à la Commission Enseignement, Loisirs de la Communauté de Communes.
- V. Situation de l'offre médicale.
- VI. Questions diverses.

I - Attribution du marché de travaux au village de la Vannerie

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un avis d'appel public à la concurrence dans la cadre d'un marché à procédure adaptée avait été lancé mi-juin pour les travaux d'aménagement de la Vannerie. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19/08/2010 pour l'ouverture des plis : quatre entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à concurrence, les offres ont ensuite été transmises au maître d'œuvre, le cabinet LALLOUET DEBROCK pour analyse. Le jugement des offres a été réalisé selon quatre critères établis par le maître d'œuvre : délais, planning ; organisation ; mode opératoire et prix.

	prix des prestations		
entreprise	montant HT de l'offre	montant HT de l'option	total HT
EUROVIA	36 430.15 €	3 781.60 €	40 211.75 €
TP BOUTTÉ	36 405.50 €	2 407.40 €	38 812.90 €
GRENTE	33 808.00 €	2 424.80 €	36 232.80 €
COLAS	35 440.88 €	3 557.00 €	38 997.88 €

Il ressort de l'analyse réalisée par le maître d'œuvre que l'entreprise TP BOUTTÉ est la mieux disante compte tenu des critères retenus.

Monsieur le Maire rappelle que l'option concerne l'aménagement de l'entrée du village sur la RD 38, juste après le panneau d'agglomération, en venant de QUIBOU, qui consiste à déposer les bordures et les remplacer, déplacer un candélabre et un panneau de signalisation, afin de faciliter l'accès.

Compte tenu de l'estimation prévisionnelle des travaux qui s'élevait à 46 260.00 € HT (sans option), Monsieur le Maire propose au conseil de valider l'option.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise TP BOUTTÉ pour un montant de 36 405.50 € HT et également de valider l'option pour un montant de 2 407.40 € HT, soit un total de travaux HT de 38 812.90 €.

Monsieur le Maire précise que le dossier concernant l'effacement des réseaux du Syndicat départemental d'Énergies de la Manche n'est pas encore bouclé, les travaux ne devraient donc vraisemblablement débuter qu'en fin d'année voire en début d'année prochaine. Il informe avoir reçu de France Télécom la convention concernant la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques pour signature ; le devis estimatif de la participation de la commune s'élève à 1 035.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de signer la convention et d'accepter le devis de 1 035.00 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

II - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MANCHE NUMÉRIQUE POUR L'ACQUISITION DE NOUVEAU MATÉRIEL INFORMATIQUE À L'ÉCOLE

Monsieur Jean-Marie LEBEHOT présente l'appel à projets « établissement communicants » du Syndicat Manche Numérique : il s'agit d'équiper un établissement de nouveau matériel pour

développer l'appropriation de l'outil informatique, les usages de l'outil internet, et faciliter l'acquisition de compétences numériques.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT précise que l'appel à projets s'adresse aux établissements publics à caractère intercommunal, la commune ne peut pas se porter candidate directement, c'est donc la Communauté de Communes qui dépose le dossier.

L'appel à projets a été lancé le 14/06/2010, les candidatures devaient arriver avant le 16/08/2010, compte tenu de la période estivale, le conseil communautaire n'ayant eu lieu que le 31/08/2010, Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT a déposé la candidature pour équiper l'école élémentaire.

Les besoins ont été définis et le nouveau matériel comprend un chariot mobile doté d'un tableau interactif, d'un vidéoprojecteur, d'un point d'accès WIFI, d'une imprimante, d'un portable pour l'enseignant, de douze mini-ordinateurs portables (écran de 10 à 12 pouces), et d'une suite logicielle bureautique, le tout pour un montant d'environ 9500 € HT.

Le Syndicat Manche Numérique s'engage à cofinancer l'acquisition du matériel à hauteur de 33 %, reste donc 67% du coût total hors taxe à charge de la commune. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes pourrait éventuellement participer financièrement à l'acquisition de ce nouveau matériel.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de déposer le dossier de candidature par l'intermédiaire de la Communauté de Communes et d'acquérir le nouveau matériel dans les conditions exposées. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

III - MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN AGENT

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT informe le conseil de l'intérêt à modifier la durée hebdomadaire de travail de Madame Christine DORÉE.

Il rappelle que par délibération en date du 07 janvier 2008, le conseil avait décidé d'intégrer dans la durée hebdomadaire de travail des heures complémentaires que Mme Christine DOREE faisait régulièrement ; la durée hebdomadaire du poste est passée de 18/35° à 21.70/35°. Aujourd'hui, elle fait régulièrement des heures complémentaires, notamment pour l'entretien de la salle RAM / CLSH, il convient donc de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal décide de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste de $21.70/35^{\circ}$ à $23.50/35^{\circ}$ à compter du 01/10/2010.

Ventilation des heures :

Cantine scolaire : 6 heures par jour 6.00' x 141 jours = 846 heures annuelles

Entretien locaux RAM / CLSH: 2 heures par semaine

2.00' x 44 semaines = 88 heures annuelles

Entretien salle catéchisme : 1 heure par semaine

1.00' x 40 semaines = 40 heures annuelles

Entretien salle polyvalente : 2 heures par semaine

 $2.00' \times 47$ semaines = 94 heures annuelles

Préparation vins d'honneur : 10.98' heures annuelles Total des heures travaillées sur l'année : 1078.98' heures Durée hebdomadaire du poste : $(1078.98 \text{ h} \times 35 \text{ h}) \div 1607 \text{ h} = 23.50' \text{ heures soit 23 heures 30 minutes.}$

IV - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA COMMISSION ENSEIGNEMENT, LOISIRS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que Madame Élodie RENAUDIN, déléguée suppléante à la Communauté de Communes, membre de la commission Enseignement, Loisirs, ne souhaite plus assumer ces fonctions; par conséquent, la commune n'est plus représentée à la commission Enseignement, Loisirs. Il convient donc de désigner un autre conseiller municipal pour la remplacer. Monsieur le Maire demande quels sont les candidats parmi les délégués. Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT se porte candidat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, élu délégué suppléant à la Communauté de Communes le 02/03/2009, pour représenter la commune au sein de la commission Enseignement, Loisirs de la Communauté de Communes.

V - SITUATION DE L'OFFRE MÉDICALE

Monsieur le Maire informe le conseil que le Docteur Odina CODREANU a cessé d'exercer à Canisy. Il propose de poursuivre les recherches afin de recruter un nouveau médecin, et suggère de passer une annonce sur un site spécialisé. Le conseil y est favorable. Il précise qu'une réflexion devra être menée afin de déterminer les conditions d'accueil (notamment aides financières) d'un éventuel nouveau praticien.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Convention avec l'Association Présence Verte des Côtes Normandes

Monsieur Daniel VILLECHALANE, conseiller municipal délégué aux affaires sociales, présente au conseil le dispositif du Service de Téléassistance dénommé Présence Verte à destination des personnes âgées ou handicapées; ce service permet de répondre aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité et favorise le maintien à domicile. Monsieur Daniel VILLECHALANE précise que huit Canisyais bénéficient de ce service. L'association propose à la commune de passer une convention qui permettrait aux abonnés de bénéficier de tarifs préférentiels (frais de dossier et d'installation $40 \in au$ lieu de $50 \in au$; abonnement mensuel $24.90 \in au$ lieu de $30.90 \in au$). Cette convention n'engage pas la commune financièrement. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par 2 personnes de la commune, demandant l'adhésion de la commune à ce dispositif.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de signer la dite convention sans engagement financier de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, à onze voix pour et deux contre, le conseil municipal décide de passer une convention avec l'Association Présence Verte des Côtes Normandes et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi arrive à échéance au 31/10/2010. Il propose que celui-ci soit renouvelé aux mêmes conditions, pour une durée de 6 mois. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

Demande d'aide financière

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande d'aide financière formulée par les Anciens Combattants pour participer à l'acquisition de leur nouvelle sono. Le conseil municipal répond que la commune prête gracieusement aux associations sa sono. Le conseil municipal en décidera éventuellement lors du vote des subventions.

Demande de l'Amicale des Boulistes

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande formulée par l'Amicale des Boulistes tendant à obtenir l'autorisation de faire poser par un plombier un lavabo dans son local ; étant précisé que le piquetage sera réalisé dans le local des douches, que les travaux seront réalisés aux frais de l'Amicale des Boulistes. Le conseil municipal donne son accord.

Aménagement paysager du lotissement « Claude Monet »

Monsieur le Maire propose que la commission travaux et la commission cadre de vie mènent conjointement une réflexion sur l'aménagement paysager du lotissement.

Concours des Maisons Fleuries

Madame Marie-Laure NOËL informe le conseil que le jury a délibéré et que les résultats du concours des Maisons Fleuries seront dévoilés le jeudi 30 septembre à 18h30 en mairie.

Réunion plan neige

Monsieur le Maire informe le conseil de sa réunion avec les Maires du canton sur la mise en place du plan neige sur le réseau routier départemental. Le plan neige est en cours d'élaboration ; deux principes ont été retenus : le traitement des réseaux de première importance, qui seront dégagés et traités (le RD 38 pour ce qui concerne la Commune) et la desserte des bourgs, qui seront dégagés, ainsi que la RD 77.

<u>Presbytère</u>

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil qu'un volet électrique au presbytère est cassé. Il présente au conseil un devis de M. Serge BURNEL d'un montant de 463.95 € TTC. En début d'année, les mêmes travaux avaient été réalisés (changement d'un volet + alimentation électrique) pour un montant de 869.31 € TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier la réparation du volet électrique à M. BURNEL Serge pour un montant de 463.95 €.

Immeuble du « Pichet d'Étain »

Monsieur Philippe FEUFEU s'enquiert de l'avancement du projet. Monsieur le Maire indique qu'il fera, dans les prochaines semaines, une communication sur l'avancement du dossier de réhabilitation du « Pichet d'Étain ».

Entretien de l'orgue de l'église

Monsieur Jackie JOUANNE informe avoir reçu une facture pour l'entretien annuel de l'orque de

l'église, et demande à qui incombe le paiement : la commune ou la paroisse ? Monsieur Michel LEGOUPIL répond que cet entretien incombe à la commune.

Rendez-vous

Réunion du CCAS le 22/09/2010 à 20h30 : préparation du repas des Cheveux Blancs.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,